



Monestier de Clermont

Procès-Verbal de réunion du Conseil Municipal du Lundi 3 décembre 2018 à 20h00

PRESENTS

R. CHALVIN - C. FIORUCCI – E. FROMENT -L. PACCALET – D. PARLOUAR (20h30) – P-E SOMMER - C. RIONDET – L.VIALLARD – MJ. VILLARD (20h05)

ABSENTS

D.JAUSSENT donne pouvoir à C. RIONDET
M.DELMAS donne pouvoir à E. FROMENT
B. FILLIT donne pouvoir à MJ. VILLARD
P. HUNCKLER donne pouvoir à P-E. SOMMER
M. LAFOSSAS

SECRETAIRE de SEANCE

Laurent VIALLARD

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Monsieur VIALLARD souhaite que soit précisés les noms sur l'intervention de l'inauguration, soit ; « Mr VIALLARD fait remarquer que Monsieur le Maire n'a pas été invité à faire un discours. Mme VILLARD répond que l'appropriation de ce projet par la commune peut déplaire au porteur du projet ».

Renouvellement de la convention VERCORS : il a été demandé un bilan de retour sur investissement de cette opération.

Restitution par Mr GIONO du SEDI de la Mission Conseil en Energie Partagé

Le document complet est consultable en Mairie.

DELIBERATIONS

- **Demande de subvention au Département – Parcours historique Journées du Patrimoine**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de « Création d'un parcours historique » pour les journées du Patrimoine. Ce projet est estimé à 15 801 € HT (quinze-mille huit-cent-un euros)

Accord du CM

- **Demande de subvention au Département -Rénovation thermique 188 Grand rue**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation thermique des menuiseries du bâtiment au 188 grand rue ex perception. Le montant de ce projet est estimé à 26 041.36 € HT (vingt-six mille quarante et un euros et trente-six centimes).

Accord du CM

- **Demande de subvention au Département – Rénovation thermique Gendarmerie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation thermique de la gendarmerie. Le montant de ce projet est estimé 69 005.63 € HT (soixante-neuf mille cinq euros et soixante-trois centimes)

Accord du CM

- **Augmentation des loyers 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs relatifs aux logements communaux et propose le taux d'augmentation de l'indice officiel du 3^{ème} trimestre 2018 soit à ce jour, 1.57 %.

Accord du CM

- **Convention TEPCV – 188 Grand rue Ex perception**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FTE), la communauté de communes du Trièves bénéficie d'un financement par le Ministère de l'écologie pour mettre en œuvre le programme d'actions TEPOS –CV « Territoire à énergie Positive et à croissance verte ».

Ce programme prévoit notamment des subventions pour la rénovation des bâtiments communaux.

La commune a été retenue pour la rénovation du 188 grand rue.

Ce projet de rénovation débutera en mars 2019 et finira en mai 2019.

La commune se porte garante de l'autofinancement de l'action à hauteur de 50% minimum de la partie thermique du projet (cela peut inclure d'autres subventions, dans la limite des 80 % de subventions sur l'ensemble de l'opération HT) au titre de partenaire cosignataire de la convention, entre le Ministère de l'écologie, la communauté de communes porteur de la démarche TEPCV et la commune.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses liées à la partie thermique : 26 041.36 € HT

Subvention TEPCV : 10 718 €

Autofinancement garanti par la commune (pouvant inclure des co-financements) : 10 718 €

Nous nous engageons par ailleurs à céder les certificats d'économie d'énergie générés par cette opération à la communauté de communes du Trièves pour permettre la poursuite des actions d'économies d'énergie sur le territoire.

Accord du CM

- **Convention TEPCV - Gendarmerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FTE), la communauté de communes du Trièves bénéficie d'un financement par le Ministère de l'écologie pour mettre en œuvre le programme d'actions TEPOS –CV « Territoire à énergie Positive et à croissance verte ».

Ce programme prévoit notamment des subventions pour la rénovation des bâtiments communaux.

La commune a été retenue pour la rénovation de la Gendarmerie ;

Ce projet de rénovation débutera en mars 2019 et finira en mai 2019.

La commune se porte garante de l'autofinancement de l'action à hauteur de 50% minimum de la partie thermique du projet (cela peut inclure d'autres subventions, dans la limite des 80 % de subventions sur l'ensemble de l'opération HT) au titre de partenaire cosignataire de la convention, entre le Ministère de l'écologie, la communauté de communes porteur de la démarche TEPCV et la commune.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses liées à la partie thermique : 48 590.06 € HT

Subvention TEPCV 24 295 €

Autofinancement garanti par la commune (pouvant inclure des co-financements) : 24 295.06 €

Nous nous engageons par ailleurs à céder les certificats d'économie d'énergie générés par cette opération à la communauté de communes du Trièves pour permettre la poursuite des actions d'économies d'énergie sur le territoire.

Accord du CM

- **Convention d'occupation du domaine public du camping municipal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'exploitation du camping municipal et de ses accessoires au moyen d'une convention d'occupation du domaine public.

A cet effet, un appel à candidature a été fait et l'occupant retenu au terme de cette procédure pour exploiter cet équipement est « la SARL JMCM, représenté par Mr Christian MIGNOT.

Accord du CM

INFORMATIONS

Demandes de subventions :

- MFR de Coublevie – Refus du CM
- Circuit pédestre du Trièves – Refus du CM
- La Ligue contre le cancer – Refus du CM

Projet d'installation des ombrières

La commission est favorable à une installation sur le parking du stade mais avec quelques restrictions.

- Un alignement plutôt côté rugby
- Une insertion paysagère satisfaisante
- Un multiusage de l'installation

Le Conseil municipal est favorable à 9 voix POUR 4 CONTRE 1 ABSTENTION

Convention d'occupation du domaine public du camping municipal

La convention avec Mr MIGNOT sera finalisée le 14 décembre 2018.

Solidarité avec la commune de CHATEAU-BERNARD

La gestion de la station du Col de l'Arzelier pèse très lourd sur les finances de la commune. Celle-ci doit donc trouver un autre modèle de financement permettant d'assurer la viabilité de la station et son développement futur. L'urgence est d'assurer l'ouverture de la station 2018/2019. Pour cela il faut trouver 35 000 € avant le 31 décembre. A ce jour, le financement participatif mis en place a permis de récolter 11 5000 €. La commune de CHATEAU-BERNARD sollicite donc les collectivités pour un soutien financier.

Le Conseil Municipal de Monestier de Clermont souligne que c'est une structure intercommunale que devrait porter la CCT.

CCT

Point à faire sur la création d'une ZAC sur le secteur sud du village. Espace économique à louer sur cette zone. Il n'y aurait pas d'incohérence entre le SCOT et la CCT. Quelques zones au nord du village seraient aussi concernées.

Mme BONNAIRE est remplacée par Mme BON sur le RAM et devient Référente famille.

Problèmes sur l'accueil des adolescents sur les temps périscolaires. Un grand nombre de collégiens se réfugient au Granjou afin de s'y mettre à l'abri. Cela pose le problème de la sécurité et de l'accessibilité des publics. Une réunion publique sur l'accueil des jeunes aura lieu le samedi 2 février 2019. Cette réunion sera préparée par deux ateliers de réflexion.

JEPE

Le Conseil Jeunes souhaite la création d'un city Park.

DATES À RETENIR

6/12 : 18h30 Commission Permis de Construire

7/12 : 15h00 Marché de Noël

8/12 : 10h00 Parcours patrimoine Visite sites

12/12 : 19h00 Réunion publique sur les travaux du Collège au Granjou

13/12 : 8h00 CCT Alp'études

15/12 : 15h00 Goûter de Noël des enfants

17/12 : 18h30 Commission Permis de construire
19/12 : 20h15 GT Patrimoine
7/01/19 : 18h30 Commission Permis de construire
11/01/2019 : 19h00 Vœux du Maire
16/01/2019 : 20h15 GT Patrimoine
21/01/2019 : 20h00 Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.